

Règlement Intérieur

Le règlement intérieur des auto-écoles Limbert

Inscription, demande de renseignements, horaires d'ouverture

L'auto-école Limbert rue Guillaume Puy est ouverte du lundi au samedi inclus, Elle est fermée les jours fériés et circonstances exceptionnelles mentionnées 48 h à l'avance sur la porte d'entrée de l'établissement,

L'auto-école Limbert rue Carreterie est ouverte du lundi au vendredi inclus, Elle est fermée le samedi et le dimanche ainsi que les jours fériés et circonstances exceptionnelles mentionnées 48 h à l'avance sur la porte d'entrée de l'établissement.

Les inscriptions et demandes de renseignements se font à la rue Guillaume Puy, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h ainsi que le samedi de 10h à 12h et de 14h à 16h ou par téléphone.

A la rue Carreterie, du lundi au vendredi de 14h à 18h ainsi que par téléphone.

L'établissement ne saurait être tenu pour responsable du retard du candidat dans la remise des documents nécessaires à la constitution de son dossier. Dès que le dossier est complet, l'auto-école s'engage à le faire traiter dans les meilleurs délais.

Tarifs et réglementation

Les prestations sont affichées en vitrine des deux agences et visibles aussi bien de l'extérieur que de l'intérieur.

Des fiches de renseignements sont disponibles à l'intérieur des deux agences à l'accueil.

Il y est fait mention de l'agrément préfectoral des auto-écoles Limbert, des coordonnées postales, téléphoniques et site internet, ainsi que du numéro de siret.

L'auto-école Limbert vous propose de financer votre permis de conduite grâce à la formule « Permis à 1 euro par jour » car elle possède la garantie financière.

Sur demande, une attestation peut vous être remise ainsi qu'un RIB de l'établissement.

Formations théorique et pratique

Elles sont assurées dans le cadre du Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC), pour les catégories B et AAC, par des formateurs titulaires d'un diplôme d'état et d'une autorisation d'enseigner la conduite des véhicules à moteur de la catégorie B, en cours de validité. Conformément à la réglementation en vigueur, l'établissement procède à une évaluation de départ du candidat. A l'issue de cette évaluation et en fonction du résultat obtenu par l'élève, une estimation du volume d'heures de formation nécessaires est établie. Celle-ci peut être revue et corrigée en cours de formation, en fonction des aptitudes de l'élève, de sa motivation et de sa régularité.

Les séances de code sont dispensées aux horaires d'ouverture des agences, sauf pour l'agence rue Guillaume Puy à laquelle cela débute à 10h et non 9h le matin.

Les séances de code étant collectives, un nombre de 12 personnes maximum est accepté.

Toutefois, ce nombre peut être abaissé à 10 personnes, dans le cas où une personne en fauteuil se présente (loi accessibilité).

Le manque de respect d'un élève envers le personnel de l'auto-école ou un inspecteur au permis de conduire, entraîne l'exclusion de l'établissement.

Le candidat doit venir à chaque leçon de conduite avec son livret de formation. A défaut, le formateur pourra lui proposer sur son temps de leçon de l'accompagner à son domicile pour le récupérer, à condition que cela se trouve à une distance raisonnable. Le cas échéant, la leçon ne pourrait avoir lieu.

Pour être présenté à l'examen du permis de conduire, le compte doit être soldé.

Toute leçon non décommandée 48 heures à l'avance, sera considérée comme prise et due.

Les examens

Le jour des examens théorique et pratique, le candidat doit se présenter muni d'une carte d'identité en cours de validité. Pour l'examen pratique, il doit en plus venir avec son livret d'apprentissage.

L'examen pratique se déroule sur environ 30 à 35 minutes, dont 20 à 25 minutes de conduite effective. Le reste du temps est consacré à une manœuvre ainsi qu'à 2 vérifications (intérieure et extérieure) portant sur le véhicule, et à une question portant sur la sécurité routière.

Hygiène, sécurité et comportement

L'auto-école étant un lieu public, il est formellement interdit de fumer.

Dans les salles de code, le téléphone portable doit être éteint ou en mode silencieux.

Le silence est exigé pendant les cours et tests de code afin de ne pas perturber les séances. Il est demandé de respecter les horaires des cours de code afin de ne pas déranger les élèves ni le

formateur.

Une tenue correcte est exigée dans l'enceinte des agences ainsi que dans les véhicules école.

L'élève s'engage à respecter le matériel mis à sa disposition ainsi que les locaux et véhicules.

Les toilettes sont à disposition des élèves dans chaque agence. L'état de propreté doit être irréprochable après utilisation.

Une trousse de secours est disponible au sein de chaque agence. En cas de nécessité, merci de vous adresser à l'accueil.

Nous accordons une très grande importance au respect des autres et des biens. Aussi, tout acte de violence verbale ou physique, tout comportement jugé inapproprié, entraîneront une exclusion définitive de l'auto-école avec restitution du dossier.

Il en va de même pour les personnes se présentant sous l'emprise de drogues ou d'alcool.

La direction.